

1978

◊  
INFORMATIONS

UNICIPALES

LA T E NT LA Y

.....

05 AVR. 1978

I B U D G E T P R I M I T I F 1978  
=====

Voici comment se répartissent les principales dépenses.

A) - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- denrées et fournitures (Fuel, fournitures scolaires...)	10 700, 00
- rémunérations du personnel communal et rémunérations diverses (charges sociales comprises)	61 170, 00
- impôts et taxes	2 800, 00
- entretien des bâtiments et de la voirie	8 000, 00
- frais de fonctionnement (électricité, eau, assurance...)	7 950, 00
- ramassage des ordures ménagères	9 000, 00
- contingent obligatoire d'aide sociale	21 100, 00
- service incendie	3 000, 00
- charges intercommunales	10 712, 00
- allocations et subventions (distribution des prix, comité des fêtes, I.C.L...)	3 220, 00
- frais de gestion (arbre de Noël, P.T.T., indemnités du maire et des adjoints...)	18 372, 00
- remboursements d'emprunts	14 736, 00

B) - DEPENSES D'INVESTISSEMENT : prévues

- installation du chauffage électrique dans la salle des fêtes,
- trottoirs du lotissement....

Mais les réserves de la Commune sont suffisantes pour les couvrir.

TOTAL : 170 760, 00

L'augmentation du budget se traduira par une augmentation d'environ 10% sur la part communale des impôts locaux.

## II - VACCINATIONS OBLIGATOIRES

### A) Vaccination antivariolique:

- 1 - Première vaccination : Enfants résidant dans la commune, agés de moins de 2 ans ainsi que les enfants, quel que soit leur âge, qui n'ont jamais été vaccinés contre la variole.
- 2 - Première revaccination : Enfants résidant dans la commune entrés dans leur 11<sup>e</sup> année et ceux qui, agés de plus de 11 ans, n'ont jamais été revaccinés contre la variole.
- 3 - Deuxième revaccination : Toutes les personnes entrées dans leur 21<sup>e</sup> année et toutes celles qui, quel que soit leur âge, n'auraient pas subi une deuxième vaccination.

### B) Vaccination antidiphthérique, antitétanique et antipolio.

- 1 - Assujettis à la série des 3 premières vaccinations : Enfants dont l'âge est compris entre 6 et 18 mois et tous ceux qui, ayant dépassé 18 mois, n'ont jamais été vaccinés contre ces maladies.
- 2 - Assujettis à l'injection de rappel : Tous ceux qui ont reçu le vaccin D<sup>T</sup> + Polio l'année précédente (3 injections) et ceux qui ayant subi la série des trois premières injections depuis moins de 18 mois n'auraient pas encore reçu l'injection de rappel.

### C) Vaccination polio rappel

En ce qui concerne uniquement la polio

Rappel entre 4 et 5 ans après la dernière vaccination pour toutes les personnes agées de moins de 30 ans

Afin d'éviter tout rappel, toute mise en demeure, toute omission ou toute erreur, le secrétaire de mairie invite les parents à présenter à la mairie, les certificats ou le carnet de santé, chaque fois qu'une vaccination a été faite.

## III - LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont reçues dans les mairies pendant toute l'année jusqu'au dernier jour ouvrable de Décembre inclus.

Les additions et les retranchements apportés à la liste électorale par la commission administrative sont consignés dans un tableau rectificatif le 10 Janvier de chaque année.

Tout électeur peut donc, à partir de cette date, vérifier s'il est ou non inscrit sur les listes électorales.

Les listes sont définitivement closes le dernier jour de Février.

IV - ARRIVEE DANS LA COMMUNE OU

DEPART DE LA COMMUNE

Toute personne arrivant dans la commune pour y élire son domicile ou sa résidence est invitée à se présenter au plus tôt au secrétariat de mairie, munie du livret de famille et des carnets de vaccination.

Toute personne quittant la commune doit également en avertir la Mairie.

V - CARTE D'IDENTITE

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1978, le prix du timbre fiscal pour l'établissement de la carte d'identité a été porté à 18 Francs, celui du passeport est de 100 Francs.

VI - LUTTE CONTRE LE CANCER

Une somme de 697, 00 Francs a été recueillie dans la commune et versée à la ligue nationale de la lutte contre le cancer.

Merci aux généreux donateurs.

VII - REUNION AMICALE DU "3<sup>e</sup> AGE"

Le Bureau d'aide Sociale envisage de réunir les personnes du 3<sup>e</sup> âge pour une journée d'amitié mensuelle. La première réunion aura lieu le mercredi 10 Mai à partir de 15 Heures. Diverses activités leurs seront proposées (jeux de société, travaux manuels, lecture etc...). Toutes les suggestions seront bien accueillies. Au cours de l'après-midi un goûter sera offert.

S'il y a des personnes disponibles, bénévoles pour participer à l'animation de cette après-midi, elles seront les bienvenues.

N.B : Si vous avez des jeux de société qui embarrassent vos armoires ou vos greniers, ils nous seront très utiles... Apportez les nous! Merci.

La Mairie est ouverte tous les vendredi de 17 à 19 Heures.

Nunéro de téléphone : 79.96.96.

VIII - REUNION DU COMITE DES PARENTS

D'ELEVES DU 07.04.78

Le comité des parents d'élèves souhaiterait :

- renouveler le sable sous le portique
- un responsable pour poser ou déposer les agrés

Il souhaiterait également qu'un maître d'éducation physique spécialisé assure régulièrement l'éducation sportive des enfants.

Les instituteurs demandent de ne pas envoyer les enfants à l'école avant 8 H45 et 13 H15.

En dehors des heures de classe, les instituteurs tolèrent la présence des enfants dans la cour, dans la limite de leur tranquillité; mais rappellent qu'ils ne sont en aucune façon responsables des accidents pouvant survenir.

IX - COMITE DES FETES

Président : Monsieur CAPITAINE

Vice-Présidents : Monsieur DAVESNE - Monsieur LEBEL

Trésorier : Monsieur SAGE; Adjoint: Monsieur BAZIN

Secrétaire : Monsieur MARTIN; Adjoint: Monsieur PUPIN

Membres actifs : Madame CAPITAINE  
Monsieur BRUSTIER  
Monsieur COLIBERT  
Monsieur LEMOINE Gérard  
Monsieur TIRARD

NOS ACTIVITES :

1) Après une longue interruption, le 19 Mars, nous avons organisé un BAL dans la salle des fêtes de Sainte Honorine du Fay, celle d'AVENAY étant trop petite. Ce fut une soirée très réussie et nous remercions ceux qui ont répondu à notre invitation, le bon résultat nous ayant permis d'acheter 10 tables supplémentaires pour la salle municipale.

2) Chaque année au printemps un REPAS est offert aux personnes âgées de plus de 65 ans. Les membres du Conseil et du Comité sont invités à y participer.

Cette manifestation a eu lieu cette année le 16 Avril 1978.

3) Le 22 Avril: CONCOURS DE BELOTE dans la salle municipale

4) Le 21 Mai : CONCOURS DE PETANQUE dans la cour de l'Ecole, réservé aux non LICENCIÉS

5) Le 04 Juin : PROMENADE CYCLOTOURISTIQUE d'environ 30 Km, suivie d'un méchoui.

En souhaitant que le soleil soit de la fête, nous espérons que vous participerez nombreux à ces manifestations!

NOS MOYENS :

- subvention communale
- bénéfices des manifestations
- location de la salle municipale, l'achat et l'entretien du matériel de cette salle étant à notre charge.

Le Comité est ouvert à tous et les personnes désirant en faire partie sont invitées à se faire connaître soit à l'un des membres du bureau qui les joindra pour la prochaine réunion, soit à la Mairie.

X - PETITES ANNONCES

A VENDRE : Voiture FORD 7 CH 1973

Prix très intéressant

S'adresser à Monsieur François WUILLEME - AVENAY.